



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 avril 2021

Délibération n° 2021-039
CONSTRUCTION D'UN PÔLE JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Marie-Eve MICHELET à Anne-Eugénie GASPARD, Arnaud ARFEUILLE à Cécile SAINT-MARC, Thomas DOVICHY à Christine PEYRE

ABSENTS : 2

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bastien RIVIERES

Madame Anne-Eugénie GASPAR, Adjointe déléguée à la vie associative et à la cohésion sociale, rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2016-155 en date du 7 novembre 2016, la Ville de Mérignac a décidé de mettre en œuvre un projet de construction d'un Pôle Jeunesse poursuivant l'objectif d'offrir aux jeunes du bassin de vie mérignacais un lieu de vie, d'information, d'accompagnement à l'autonomie et d'accès aux droits.

Pour mémoire, cette offre de service se déploiera en coeur de ville, dans un bâtiment abritant des espaces de coopération où se rencontreront jeunes et professionnels ainsi que soixante logements spécifiquement destinés aux jeunes.

Cette réunion des logements et des espaces de coopération, où travailleront les équipes de la Mission Locale Technowest, de l'association Technowest Logement Jeunes, et de deux services municipaux, le Bureau d'Information Jeunesse et l'Espace Jeunes, permettra aux jeunes de connaître et d'identifier facilement le lieu qui leur sera dédié, et ainsi de leur faciliter l'accès à un espace d'information et de socialisation.

Il est rappelé que les modalités de la co-maîtrise d'ouvrage portée par l'Office Public de l'Habitat Gironde Habitat avec la Ville pour la construction du bâtiment ont été traduites au sein d'une convention approuvée par délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2019.

Afin de réaliser cet ouvrage, il a été décidé de procéder à un concours d'architecte qui va être relancé en mars 2021. Après une première procédure de sélection infructueuse, aucun projet n'avait convaincu le jury car leur insertion urbaine n'était pas maîtrisée. Une charte architecturale pour l'intégration du projet en centre-ville a été élaborée par un architecte conseil.

Ces éléments de contexte expliquent le retard pris dans le lancement du projet et la mise à jour du calendrier qui repousse l'ouverture de l'équipement à 2024.

Le coût prévisionnel total de l'opération est de 8,16 M€ TTC, répartis entre la Ville et Gironde Habitat, est le suivant en intégrant les subventions sollicitées.

Dépenses		Recettes	
		Subventions sollicitées	
		Etat (PIA Innovation Jeunes)	998 000 €
Charges foncières valorisées	740 000 €	Région Nouvelle Aquitaine	825 000 €
60 logements, espaces techniques dédiés, divers	4 501 600 €	Département de la Gironde	550 000 €
Espaces de coopération / espaces collectifs dédiés aux résidents	2 918 400 €	Bordeaux Métropole (codév)	930 000 €
		CAF de la Gironde	150 000 €
		Part Gironde Habitat : 2 588 632 €	
		Gironde habitat	2 588 600 €
		Part Ville de Mérignac : 2 118 400 € dont	
		Autofinancement	1 482 880 €
		Emprunt	635 520 €
TOTAL DEPENSES	8 160 000 €	TOTAL RECETTES	8 160 000 €

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2016-155 en date du 7 novembre 2016 portant création d'un Pôle Jeunesse,

Vu la délibération n° 2019-110 en date du 4 novembre 2019 portant signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'OPH Gironde Habitat,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 1^{er} avril 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès des différents partenaires une demande de soutien financier pour la création d'un Pôle Jeunesse ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'obtention de ces subventions.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 avril 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 13 avril 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.